

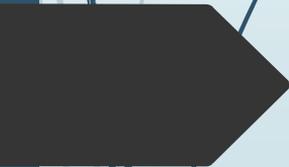


# Mise en conformité des branchements particuliers Semur-en-Auxois

20/02/2020

# Historique

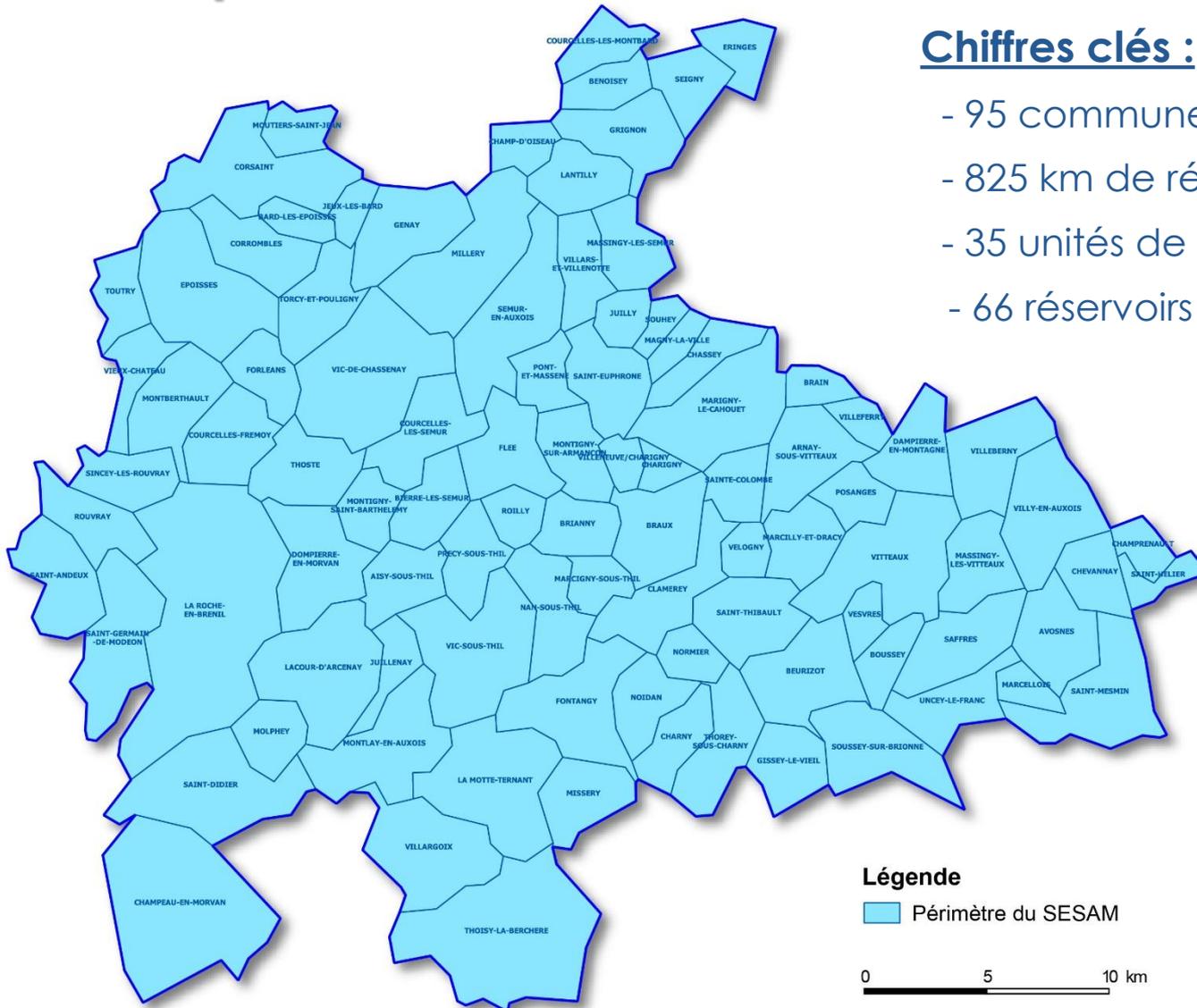
- 1998 : Diagnostic de réseau
- 2003-2009 Opération de mise en conformité des branchements (103 sur 304)
- 2016-2017 : Schéma directeur d'assainissement
- 2017-2018 Démarrage nouvelle opération globale de mise en conformité de branchements (JDBE)
- 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Transfert de la compétence assainissement au SESAM
- 2019 : Diagnostics de branchements
- 2019 : Mise en conformité de branchements Tranche 1
- 2020 : Mise en conformité de branchements Tranche 2



# Présentation du SESAM

# Périmètre du SESAM

## Eau potable



### Chiffres clés :

- 95 communes
- 825 km de réseaux
- 35 unités de production
- 66 réservoirs

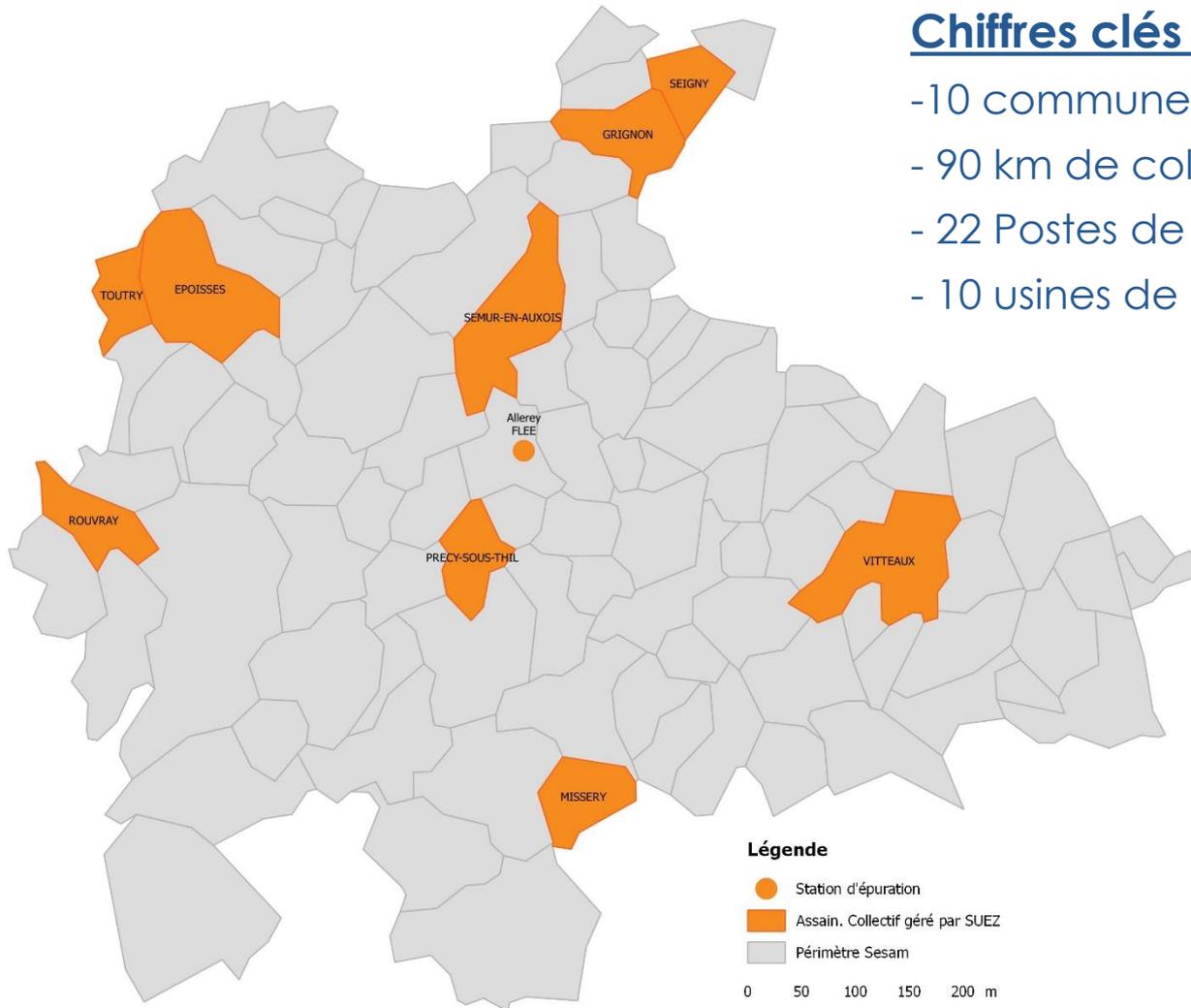
### Légende

Périmètre du SESAM

0 5 10 km

# Périmètre du SESAM

## Assainissement Collectif



# Réseaux de collecte

## Il existe plusieurs types de réseaux :

- Réseau unitaire :

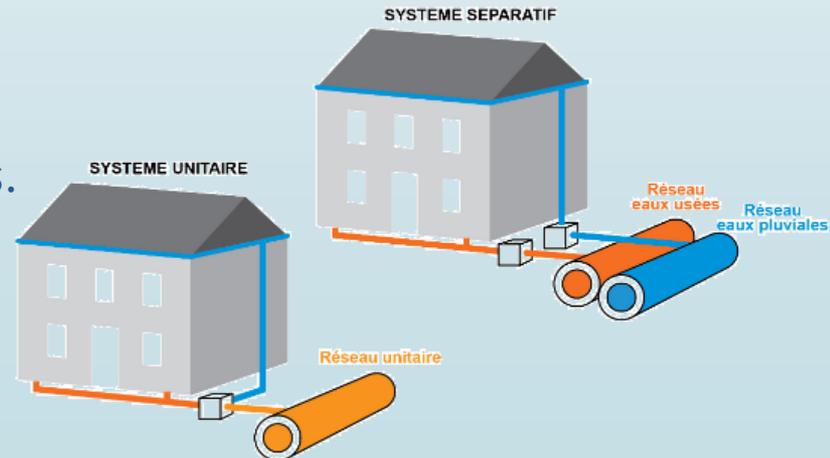
1 réseau de collecte commun pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales (tout à l'égout) équipé de déversoirs d'orage

- Réseau séparatif : composé de 2 tuyaux distincts

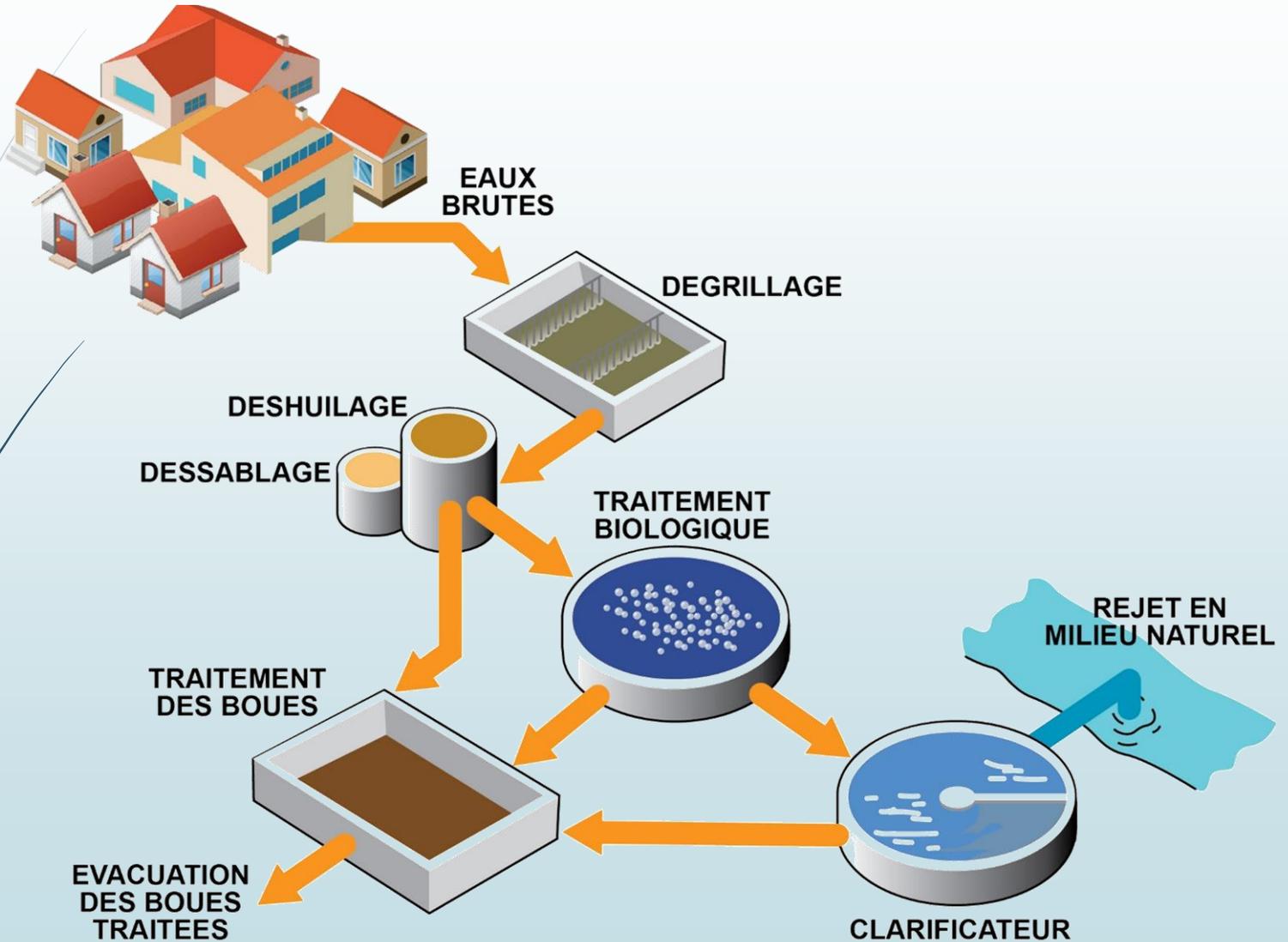
- 1 collecteur Eaux usées
- 1 collecteur Eaux pluviales

- Réseau mixte :

Combinaison entre les 2 premiers.

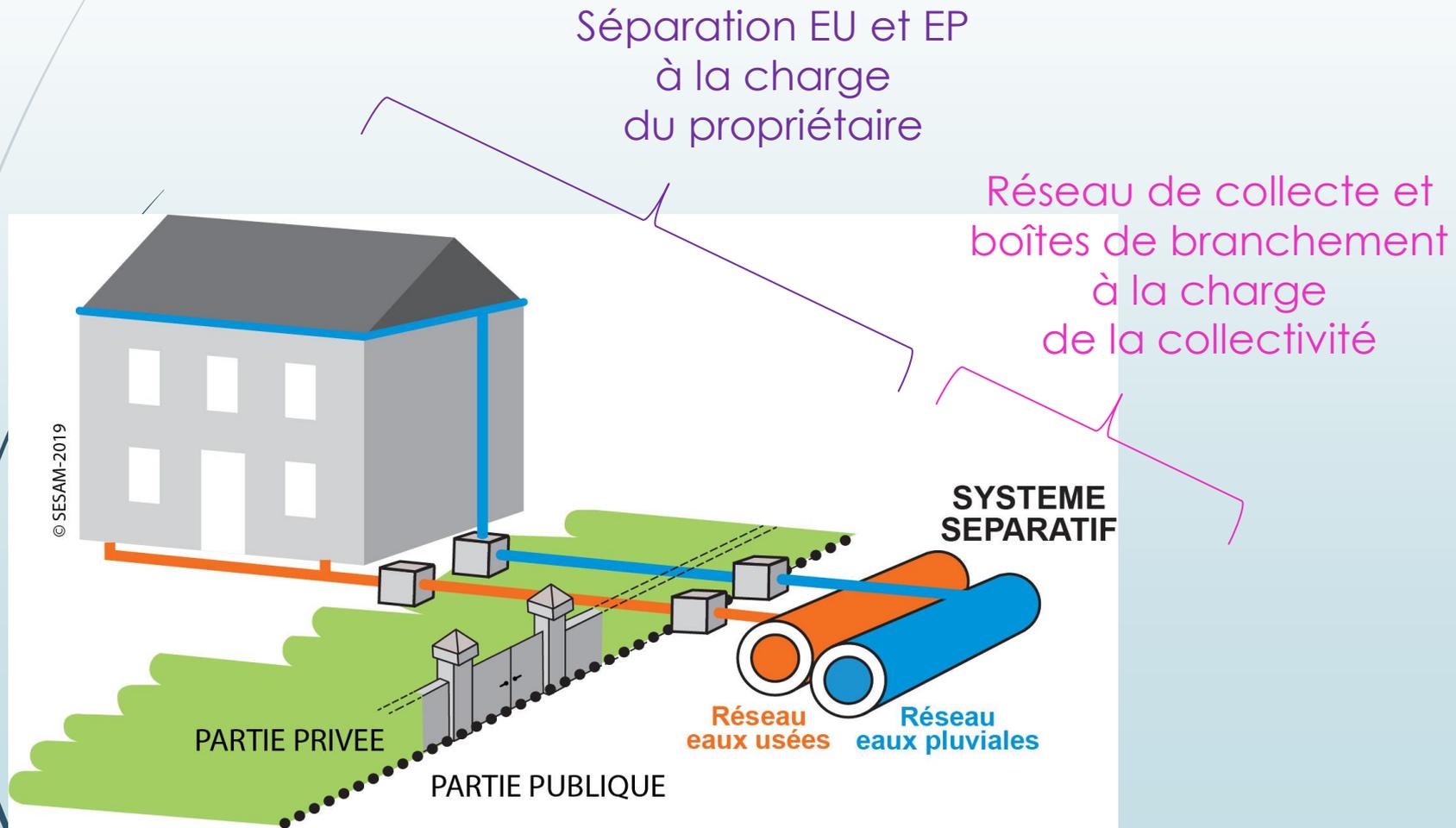


# Station d'épuration boues activées



# Les branchements

## ➤ Distinction domaine public – domaine privé



# Contrôle de conformité des branchements

## Contenu du contrôle :

- Vérification de la collecte des effluents
- Description des ouvrages
- Définition du rejet des effluents, eaux usées et eaux pluviales
- Etablissement du schéma de l'installation

## Les contrôles sur la ville de Semur en Auxois :

- Env 300 installations conformes
- Env 400 installations non conformes
- Env 900 installations non diagnostiquées

# Démarches en cas de non-conformité

## Démarche générale

1. Notification de la non-conformité aux usagers
2. Mise en conformité obligatoire sous 2 ans
3. Au-delà de ce délai, doublement de la redevance assainissement

## Mise en œuvre d'une opération groupée

L'agence de l'eau finance les travaux de mise en conformité dans le cadre d'une opération globale, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité et sous condition de priorité de l'action.

# Réalisation d'une opération groupée

Le financement de  
l'Agence de l'Eau Seine Normandie :



Aide aux études : 50%

Aide aux travaux : 3000 €

# Réalisation d'une opération groupée

## Conditions

- **Action groupée conduite directement ou indirectement par la collectivité**

La collectivité doit se porter maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué pour les travaux de mise en conformité

- **Réalisation d'une étude préalable**

Une étude à la parcelle doit être réalisée afin de définir exactement la teneur des travaux à réaliser

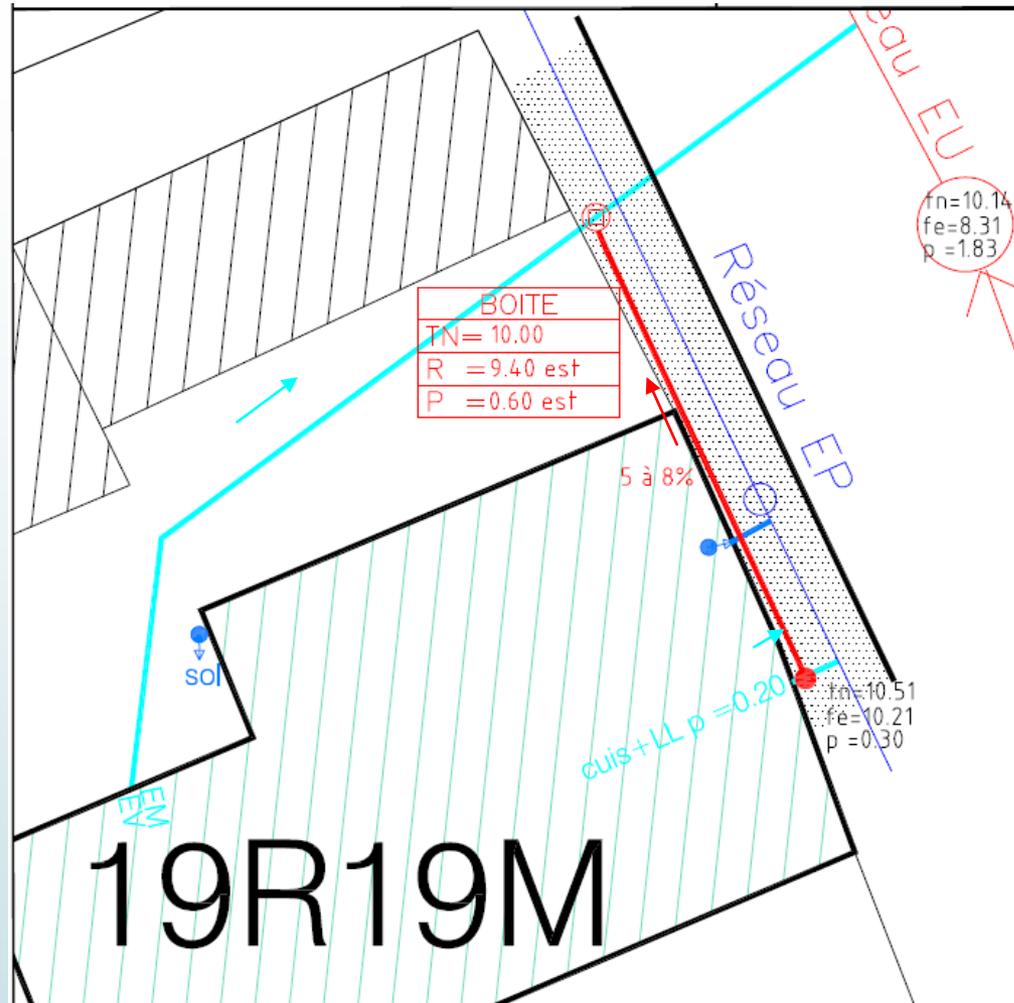
# Réalisation d'une opération groupée

## Déroulement

### 1- Etude à la parcelle

- **Identification des installations raccordées et localisation des sorties**
  - Définition des travaux à mettre en œuvre pour la bonne séparation eaux usées/eaux pluviales
- **Identification des ouvrages à supprimer ou by-passer** (ancienne fosse septique...)
- **Mesure de la profondeur des sorties**
  - Définition du mode d'évacuation des effluents : Si les sorties sont trop profondes par rapport au réseau public, un poste de relevage est nécessaire
- **Définition des contraintes :**
  - Accès,
  - Pentes,
  - Zone circulée,
  - Revêtement,
  - Etc.

➤ Exemple de rendu Plan



19R19M

LEGENDE		Feuille 2 : PLAN		Plan à associer à l'estimation de travaux feuille 1		Echelle : 1/100	
Aménagement de la parcelle		--- Clôture démontable	— Mur / Muret	● Arbre / Arbuste / Buisson	AEP, EDF, GAZ, FUEL...		
▨ Bitume	▨ Béton	▨ Gravier	tn= cote terrain naturel basé sur une cote référence 10.00 en mètres				
▨ Terrasse/Dalles/carrelage	▨ Autoblocants	fe= cote du fil d'eau					
▨ Pelouse	▨ Terre	p= profondeur différentielle					
Equipements existants		● Fosse septique	● Bac dégraisseur	● Fosse toutes eaux	□ Filtre complémentaire	■ Regard	— Canalisations
● Eau usée	● Eau pluviale	● Gouttière	● Grille / avaloir	— Canalisations	● Puits perdu	— Tranchées d'infiltration	● Boîte de branchement
Projet de travaux		— Canalisations gravitaires eau usée	— Canalisations refoulement eau usée	— Canalisations aériennes eau usée	● Poste de refoulement	Branchement EDF	
		— Reprise canalisations pluviales	● Regard pluvial	● Puits perdu	● Regard / T de visite	— Branchement EDF	
		● Boîte de branchement					

## ➤ Exemple de rendu

### Estimation

<i>Désignation</i>	<i>Unité</i>	<i>Qté</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Prix total HT</i>
Déconnexion et/ou reprise des évacuations (forfait mise en chantier)	f	1	150,00 €	150,00 €
Tranchée sur terrain de toute nature (revêtu ou non) + lit pose et enrobage	ml	9	28,00 €	252,00 €
Découpe, dépose et reprise d'un enrobé	m <sup>2</sup>	5	40,00 €	200,00 €
Remblaiement avec du concassé (zones circulées, surfaces revêtues)	m <sup>3</sup>	3	35,00 €	105,00 €
Fourniture et pose canalisation PVC - ø 110 mm CR8	ml	9	24,00 €	216,00 €
Regard de visite : tampon béton/fonte avec cunette	u	1	180,00 €	180,00 €
Croisement de canalisation ou cable enterré de toute nature	u	1	30,00 €	30,00 €
Raccordement à la boîte de branchement	f	1	80,00 €	80,00 €
Pose d'une boîte de branchement à passage direct en PVC diamètre 315 mm	f	1	300,00 €	300,00 €
Réalisation et fourniture d'un plan de récolement (plan des installations)	f	1	60,00 €	60,00 €
			<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 573,00 €</b>
			<b>TOTAL TTC (10%)</b>	<b>1 730,30 €</b>

# Réalisation d'une opération groupée

## Déroulement :

### 2 – Phase travaux

- La collectivité choisit un Maître d'œuvre qui fait engager les travaux (en régie ou en prestation)
- Une consultation des entreprises travaux est réalisée par chaque particulier
- La collectivité signe avec chaque propriétaire concerné une convention de mandat fixant les conditions de réalisation et notamment les montants :
  - Coûts des travaux,
  - Frais de suivi,
  - Subventions,
  - Reste à charge pour le particulier.

## 2 - Phase travaux (suite)

- Les travaux sont réalisés et suivis par le Maître d'Oeuvre
- Les travaux doivent être vérifiés en tranchées ouvertes par le SESAM
- Les travaux sont réceptionnés
- Le particulier paye l'entreprise
- Le Maître d'ouvrage mandaté verse la subvention au particulier.

## Diagnostic non-conforme de votre habitation

Signature d'une convention avec le SESAM pour engager une étude de définition et le chiffrage des travaux à réaliser

Choix d'un bureau d'études par le SESAM et demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Réalisation de l'étude

Chaque propriétaire peut alors poursuivre la démarche en consultant puis en retenant l'entreprise de son choix

Signature d'une convention avec le SESAM pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'EAU sur la base du devis retenu

Réalisation des travaux après accord de l'Agence de l'Eau

Suivi et réception des travaux par le SESAM

Certificat de conformité des travaux et versement des aides au vu de la facture acquittée

## Calendrier prévisionnel – TRANCHE 2

- **20 Mars 2020** : Conventions études
- **Avril à Juin 2020** : Etudes
- **Juillet 2020** : Conventions travaux
- **Août-Octobre 2020** : Traitement des dossiers
- **Fin 2020-Début 2021** : Démarrage Travaux

# Merci de votre attention

